

SST'ECO

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

eco@gmail.com

PROGRAMME

DE FORMATION

ET TARIF

**Formation Initiale des Acteurs
Prévention Secours – Aide et Soins
à Domicile (APS-ASD)**



**Aide et soins
à domicile**



FORMATION INITIALE D'ACTEUR PRÉVENTION SECOURS – AIDE ET SOIN A DOMICILE

La prévention des risques professionnels, un enjeu majeur pour le secteur de l'aide et du soin à domicile (Statistiques AMELI 2018)

- Dans le secteur de l'aide et du soin à domicile, le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles reste préoccupant. En France, en 2018, les **188 000 salariés** du régime général de ce secteur ont été victimes de plus de **19 000 accidents du travail** et près de **1400 maladies professionnelles**. Ces chiffres correspondent à près de **2 millions de journées de travail perdues** soit l'équivalent de **8450 emplois à temps plein**. Avec **87 accidents du travail avec arrêt pour 1000 salariés**, l'indice de fréquence de l'aide et du soin à domicile est bien au-delà de la moyenne nationale tous secteurs confondus (**33,4 pour 1000 en 2017**).
- Les **pathologies du dos et les troubles musculosquelettiques des membres supérieurs** sont en grande partie à l'origine des maladies professionnelles du secteur. La première cause est le port de charges et l'accompagnement du bénéficiaire dans sa mobilité dans la moitié des cas. **Un accident sur cinq est une chute de plain-pied**. D'autres risques sont à l'origine des accidents du travail tels que les risques biologique et chimique ou encore les risques liés aux déplacements pour se rendre chez le particulier. Les affections psychiques sont aussi présentes ; elles sont encore mal repérées dans les données statistiques.
- Il est à relever que **les salariés vieillissants sont les plus touchés**, que les victimes de ces affections conservent parfois des séquelles qui retardent ou entravent le retour à l'emploi dès lors que les caractéristiques des postes occupés n'évoluent pas. **Les conséquences sur la vie privée de ces handicaps, qu'ils soient temporaires ou permanents, sont lourdes sur les plans humain et social et les possibilités de reclassement en cas d'inaptitude sont complexes**.
- Sur le plan financier, **le coût direct des accidents du travail et des maladies professionnelles pèse sur la structure**, celui-ci correspondant à la prise en charge des soins, des indemnités journalières, des capitaux ou rentes versés aux victimes ayant une incapacité permanente partielle.
- Au coût direct s'ajoute le coût indirect plus conséquent encore pour la structure. Il correspond aux conséquences des accidents du travail, des maladies professionnelles ainsi que de tout arrêt lié au travail, sur son fonctionnement qui s'en trouve perturbé et à l'impact généré sur sa performance. L'affaiblissement de son potentiel humain et les difficultés qu'elle rencontre à le renouveler en est la première cause.





Aide et soins
à domicile

FORMATION INITIALE D'ACTEUR PRÉVENTION SECOURS – AIDE ET SOIN A DOMICILE

Public ciblé : Toute personne du secteur de l'aide et du soin à domicile.

Nombre de participants :

4 à 10 participants max en présentiel

Prérequis : Aucun

Durée : 3 journées non consécutifs (21 Heures)

Lieu : En interne

Dispensateur de la formation :

Formateur certifié par l'INRS

Accessibilité : Accès au public en situation de handicap

Objectifs pédagogiques : - Domaine 1 : Etre acteur de la prévention des risques professionnels liés à son métier et se situer en tant qu'APS dans la structure

- Domaine 2 : Accompagner la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi

- Domaine 3 : Intervenir face à une situation d'accident du travail

Moyens pédagogiques : Power point - Tableau blanc – Exposé théoriques - Exercices pratiques – Mise en situation - Mannequin adulte, enfant et nourrisson - Matériel de simulation – Plan d'intervention – Plan d'action de prévention - Défibrillateur Automatisé Externe (DAE).

Validation : Évaluation tout au long de la formation.

- Évaluation de positionnement

- Évaluation certificative : le stagiaire est évalué sur sa capacité à observer, analyser et améliorer une situation de travail, et intervenir lors d'une situation de d'accident de travail simulée (les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux préconisés par l'I.N.R.S.).

- Remise de la Carte APS ASD. (Équivalence acteur SST et acteur PRAP IBC)

- Validité 2 ans, maintien et actualisation des compétences 7h

Programme de la formation :

Etre acteur de la prévention des risques professionnels liés à son métier et se situer en tant qu'APS dans la structure.

- Se situer comme acteur de la prévention pour soi et pour la structure
- Identifier les risques de son secteur d'activité, son métier pour agir en prévention

Observer et analyser sa situation de travail pour :

- Identifier ce qui peut nuire à la santé et participer à la maîtrise des risques dans la structure.
- Proposer des améliorations et
- Remonter les informations

Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi.

- Construire un accompagnement à la mobilité adapté à la situation variable de la personne aidée

Intervenir face à une situation d'accident du travail :

- Situer **le cadre juridique** de son intervention.
- **Protéger** la victime de façon adaptée
 - Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
 - Reconnaître les dangers persistants éventuels
 - Supprimer, isoler ou soustraire la victime
- **Examiner** la victime pour mettre en œuvre l'action adaptée au résultat à obtenir
 - Reconnaître les signes indiquant que la vie de la victime est menacée
 - Associer aux signes décelés le résultat à atteindre et le prioriser
- **Faire alerter** ou alerter les secours selon l'organisation de l'entreprise
 - Définir les différents éléments du message d'alerte
 - Identifier qui alerter dans l'organisation des secours
 - Choisir la personne la plus apte pour déclencher l'alerte
 - Transmettre aux secours les différents éléments du message
- **Secourir** la victime de manière appropriée.
 - A l'issue de l'examen, déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre.
 - Mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée.
 - Vérifier l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours.
 - Surveiller et adapter sa conduite aux nouveaux signes décelés.



TARIFS (Délai 2 semaines minimum)

Formation initiale APS ASD : Durée 2+1 jours (21 heures)

A partir de :

260 Euros ttc / Participants (Intra) 4 minimum / session

Puis dégressif à partir de 5 Participants jusqu'à 10 participants

(Tarif incluant la prestation pédagogique, les cartes et attestations, le matériel, les frais de déplacements du formateur)

Maintien et actualisation des compétences (MAC) (recyclage) APS ASD : Durée 1 jour (7 heures)

A partir de :

95 Euros ttc / Participants (Intra) 4 à 10

(Tarif incluant la prestation pédagogique, les cartes et attestations, le matériel, les frais de déplacements du formateur)

CONTACT :

WWW.SSTECO.ORG

Mail : contact.sst.eco@gmail.com

Tel : 06 77 27 85 43